

LE CENDRE
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 juin 2022

Date de la séance : 6 juillet 2022 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 6

Absents : 5

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Pierre FERNAND - MM. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration M. Sébastien MORIN.

Absente : Mme Nastascia ACCOT - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - M. Ludovic DEPLAGNE - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N°22/07/06/011

OBJET : Approbation de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme (C.A.F.) et les communes de LE CENDRE/COURNON D'Auvergne.

Adrienne LIBIOUL expose à l'assemblée que, dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes. L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre la pauvreté.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires (LE CENDRE et CURNON D'Auvergne) sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la «Convention Territoriale Globale» (CTG) qui se substitue aux précédents Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

Un travail de diagnostic et la définition des priorités d'actions pour chacun des champs d'intervention de la CTG ont donc été menés. Il en ressort un plan des actions à prioriser sur la période 2022-2025 qui est le suivant :

Axe 1 : Assurer le pilotage politique et technique de la CTG

Objectif opérationnel 1-1 : Définir la gouvernance et les modalités d'animation, de coordination du suivi de la CTG

Action 1 : Assurer le pilotage et le suivi de la CTG

Axe 2 : Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Objectif opérationnel 2-1 : Soutenir l'existence d'une offre d'accueil du jeune enfant diversifiée et adaptée aux besoins des familles sur le territoire

Action 1 : Conforter l'offre d'accueil collectif en lien avec les besoins des familles

Action 2 : Conserver une diversité d'offre d'accueil du jeune enfant

Action 3 : Proposer une offre d'accueil aux familles à besoin spécifique

Objectif opérationnel 2-2 : Soutenir et développer une offre de loisirs éducatifs et d'activités attractive

Action 1 : Mettre en adéquation l'offre d'accueil de loisirs éducatifs aux attentes des jeunes et des familles

Action 2 : Permettre l'accès à tous aux loisirs, au sport et à la culture

Axe 3 : Adapter l'offre de services enfance-jeunesse et promouvoir la participation des jeunes du territoire

Objectif opérationnel 3-1 : Soutenir les projets éducatifs de territoire favorisant l'épanouissement de chaque enfant

Action 1 : Adapter et coordonner les projets éducatifs du territoire

Objectif opérationnel 3-2 : Permettre aux jeunes d'avoir leur place dans la Cité et les impliquer dans les décisions

Action 1 : Soutenir et valoriser les initiatives des jeunes : Développer des actions permettant l'implication des jeunes comme « acteurs »

Action 2 : Mise en place d'une offre d'accueil et d'animation structurée en direction des adolescents et jeunes adultes

Axe 4 : Accompagner et soutenir les parents dans leur fonction parentale

Objectif opérationnel 4-1 : Structurer les actions d'accompagnement à la parentalité

Action 1 : Maintenir et développer les actions de soutien à la parentalité

Axe 5 : Faciliter l'accès aux droits et rendre les services publics accessibles à tous

Objectif opérationnel 5-1 : Favoriser l'accès aux droits

Action 1 : Faciliter l'accès aux droits pour tous- promouvoir et améliorer l'offre globale de services

Axe 6 : Conforter le lien social et développer une politique d'animation de la vie sociale

Objectif opérationnel 6-1 : Finaliser la création d'un centre social sur la commune de Cournon D'Auvergne

Action 1 : Poursuivre la démarche entreprise dans le cadre de l'étude de préfiguration

Et dont le suivi sera confié à un Comité de pilotage copiloté par la CAF du PUY-DE-DOME et les 2 communes (LE CENDRE – COURNON D'Auvergne), et au sein duquel la commune sera représentée par :

- le Maire,
- l'élue en charge des affaires sociales et de la petite enfance,
- l'élue déléguée aux affaires scolaires et à la politique jeunesse,
- la Directrice Générale des Services
- et le responsable « enfance/jeunesse/scolaire ».

Madame LIBIOUL indique que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre, qu'elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles. Elle précise que cette Convention Territoriale Globale présentée à la commission « affaires scolaire, politique jeunesse », lors de sa séance du 20 juin 2022, a reçu un avis favorable.

Elle propose aujourd'hui au Conseil Municipal :

- d'approuver la Convention Territoriale Globale, à intervenir entre la CAF et les communes de COURNON D'Auvergne/ LE CENDRE, sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025
- et, d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe aux affaires scolaires et à la politique jeunesse, à la signer.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	<i>11/07/2022</i>
Reçu en préfecture le	<i>11/07/2022</i>
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	